

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 14 avril 2015 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Thomas Howard, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom et Dr. Jean Amyotte.

Absence motivée : Inès Pontiroli, conseillère.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, M. Dominic Labrie chef de service – Communications et adjoint à la direction générale, Mme Ginnette Chevrier-Bottrill, ainsi que plusieurs contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|----------------|---|
| Wayne Harris | - Demande quel est le statut ainsi que le coût des travaux faits sur le chemin Braun à date |
| James Eggleton | - Quel pourcentage des chemins de tolérance est pavé comparé à ceux qui ont une surface en gravier
- Quelle est la répartition des coûts ? |
| Diane Lacasse | - Structures de jeux aux parcs de la municipalité vs ailleurs
- Question sur le poste d'ingénieur |

15-04-2335

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 mars 2015 et des séances spéciales du 3 et du 17 mars 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'avril
 - 5.5 Adoption du règlement 03-15 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt no. 03-03 "Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3,376,522.00 \$ pour la construction du système de traitement des eaux usées du village de Quyon"
 - 5.6 Jetons de présences pour les membres du Comité de consultation d'urbanisme (CCU)
 - 5.7 Compensation pour la secrétaire du CCU
 - 5.8 Dépôt des états financiers
 - 5.9 Fonds Kelly
 - 5.10 Aménagement des bureaux de l'hôtel-de-ville
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Embauche d'une nouvelle pompière-volontaire
 - 6.2 Exercices d'évacuation incendie – Office municipale d'habitation de Pontiac
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Première édition de la Grande corvée de la municipalité de Pontiac
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Transfert d'un terrain – Quyon Ensemble Inc.

- 9.2 Nomination des officiers pour le comité de consultation d'urbanisme (CCU)
- 10. Loisir et culture**
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance – *Various reports and correspondence***
12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
13.1 Registre de correspondance du mois de mars 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

15-04-2336

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2015 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 3 ET DU 17 MARS 2015

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 mars 2015 et des séances spéciales du 3 et du 17 mars 2015.

Adoptée

15-04-2337

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AVRIL 2015)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **30 522,00\$**.

Adoptée

15-04-2338

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **11 717,14\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 31 mars 2015 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

15-04-2339

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 25 février 2015 au 30 mars 2015, le tout pour un total de **372 521,45\$** (voir annexe).

Adoptée

15-04-2340

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **30 368,51\$** taxes incluses.

Adoptée

15-04-2341

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-15

RÈGLEMENT 03-15 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 03-03 "RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3,376,522.00 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU VILLAGE DE QUYON"

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement 03-03, un solde non amorti de 1 828 000,00\$ sera renouvelable le 20 juillet 2015, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant mentionné au présent préambule sont estimés à la somme de 36 560,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac peut emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2015;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 03-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

ARTICLE 2 **DÉPENSES AUTORISÉES**

2.1 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 36 560,00\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 36 560,00\$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 3 **REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS ET DU CAPITAL**

3.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnées aux articles concernant la taxation du règlement numéro 03-03, en proportion du montant refinancé de ce règlement par rapport au montant (total) refinancé.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

15-04-2342

**JETONS DE PRÉSENCES POUR LES MEMBRES DU COMITÉ DE
CONSULTATION D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT l'article 18 du règlement 03-13, le conseil municipal peut établir une compensation pour les membres du comité du C.C.U. qui ne sont pas membres du conseil municipal;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la compensation des membres du C.C.U. soit comme suit :

- Président(e) = 100,00\$ par réunion (si ce poste est comblé par un conseiller municipal, il n'est pas compensé)
- Membre = 50,00\$ par réunion (si ce poste est comblé par un conseiller municipal, il n'est pas compensé)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette compensation leur soit versée sur une base trimestrielle.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE cette résolution abroge la résolution #08-06-213.

Adoptée

15-04-2343

**COMPENSATION POUR LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (C.C.U.)**

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement 03-13, la secrétaire n'est pas membre du comité du C.C.U.;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire doit assister aux réunions du comité;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la compensation de la secrétaire du C.C.U. soit établie à 75,00\$ par réunion.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la compensation soit versée sur une base trimestrielle.

Adoptée

Le directeur général par intérim dépose les états financiers, révisés par la vérificatrice.

15-04-2344

FONDS KELLY

CONSIDÉRANT QUE le solde au fonds Kelly est de 488, 38\$;

CONSIDÉRANT QUE le fonds général a déboursé une somme supérieure pour les 3 boîtiers muraux afin de sécuriser les défibrillateurs;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le solde du fonds Kelly soit transféré au fonds général et de fermer le compte bancaire (ES6) du fonds Kelly.

Adoptée

15-04-2345

AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'aménager plusieurs postes de travail à l'intérieur d'une même pièce à l'hôtel-de-ville ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité ont droit à ce que leurs dossiers soient traités avec discrétion ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU que le Conseil autorise la direction générale à procéder avec l'achat et l'installation de séparateurs d'espace de travail, le tout pour un montant maximal de 2 500,00\$.

Adoptée

15-04-2346

EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE POMPIÈRE-VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT les qualifications de Mme Josée Gravelle en tant que pompière;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le besoin de pompiers volontaires;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'engager Mme Josée Gravelle à titre de pompière volontaire.

Adoptée

15-04-2347

EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE les exercices d'évacuation permettent d'améliorer la préparation des résidents à évacuer en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'évacuation en cas d'incendie de l'Office municipale d'habitation de Pontiac (OMH) doit être réévalué sur une base régulière ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le préventionniste du service d'incendie de la municipalité, en collaboration avec le préventionniste de la MRC, procède à un exercice d'évacuation avec déplacement des résidents de l'OMH dans les plus brefs délais.

Adoptée

15-04-2348

PREMIÈRE ÉDITION DE LA GRANDE CORVÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement est au cœur des préoccupations des résidents de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite améliorer l'état de l'environnement, notamment en offrant aux citoyens des outils pour poser des gestes positifs à son égard ;

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité organise une Grande corvée de nettoyage des abords des chemins et parcs municipaux les 16 et 17 mai 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les citoyens et les organismes de la communauté soient invités à participer à cette activité.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que le Service des travaux publics soit mis à contribution afin de faciliter la collecte et la disposition des déchets et qu'un avis soit publié à cet effet.

Adoptée

15-04-2349

TRANSFERT D'UN TERRAIN QUYON-ENSEMBLE INC.

CONSIDÉRANT QUE le groupe Quyon-Ensemble Inc. a offert de céder un terrain à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressé par le terrain pour, entre autre, y aménager un parc ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU que le Conseil mandate le directeur général par intérim de la municipalité afin d'élaborer un projet d'entente pour le transfert du terrain.

Adoptée

15-04-2350

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (L.R.Q., chapitre A-19.1), les officiers municipaux qui siègent sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être nommés par résolution du conseil;

Il est

Proposé par : Dr Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de nommer Anick Bigras en tant qu'officier substitut du comité et ce, aux mêmes conditions déjà établies.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

(Aucune question)

15-04-2351

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h22 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».